

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20210707-017****du 07 juillet 2021****n°017****page 1/3****EXTRAIT :****Nombre de membres en exercice : 39**

PRESENTS (29) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Marion LATUS, David SIMON

POUVOIRS (10) : Yves TROUSSELLE donne pouvoir à Françoise MERY
 Patricia BAZIN donne pouvoir à Pierre BARAUDON
 Thomas BAUDIN donne pouvoir à Maryse LAVRARD
 Elisabeth PHILIPPONNEAU donne pouvoir à Maryse LAVRARD
 Séverine BART donne pouvoir à Jeannie MARECOT
 Gilles MAUDUIT donne pouvoir à Jacques MELQUIOND
 Flavy FRUCHON donne pouvoir à Frédérique NAUD COLAS
 Jean-Michel MEUNIER donne pouvoir à Laurence RABUSSIER
 Hubert PREHER donne pouvoir à Françoise BRAUD
 Jean-Pierre de MICHIEL donne pouvoir à Marion LATUS

EXCUSES (0) :**Nom du secrétaire de séance : Siméon FONGANG****RAPPORTEUR : Madame Jeannie MARECOT****OBJET : Labellisation de Châtellerault au dispositif de "cités éducatives" / Quartier Lac-Renardières-Ozon-Coubertin**

Les Cités éducatives visent à intensifier les prises en charge des enfants et des jeunes (0-25 ans), de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. Elles consistent en une grande alliance des acteurs éducatifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : parents, services de l'État, des collectivités, associations, habitants ; et ce afin de répondre à trois objectifs principaux : conforter le rôle de l'école, organiser la continuité éducative, ouvrir le champ des possibles

À travers la labellisation au dispositif « Cités éducatives », le Gouvernement souhaite ainsi fédérer tous les acteurs de l'éducation scolaire et périscolaire, dans les territoires qui en ont le plus besoin et où seront concentrés les moyens publics.

C'est ainsi qu'en décembre 2020, la commune de Châtellerault a déposé un pré-projet de labellisation au dispositif « cités éducatives » au titre du quartier politique de la Ville Lac-Renardières-Ozon. Le 29 janvier 2021, le comité interministériel à la Ville annonce que Châtellerault est retenue, avec 45 autres villes du territoire nationale, dans le cadre d'une démarche de labellisation. Le dossier de labellisation accompagné d'un plan d'action est déposé le 31 mai 2021.

Le label d'excellence « Cités Educatives » est attribué aux territoires qui montrent leur détermination à faire de l'éducation une grande priorité partagée sur de tels enjeux, et fortement portée par les élus locaux et partenaires éducatifs.

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT**Délibération du conseil municipal****ACTE N° CM-20210707-017****du 07 juillet 2021****n°017****page 2/3**

La sélection repose sur un référentiel qui met l'accent sur la qualité du diagnostic initial, la force du pilotage proposé, et la précision des indicateurs de suivi et de résultat. Dans cette optique, nombreux sont les territoires faisant appel à une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Après obtention du label, un programme d'action pluriannuel (2021-2023) est élaboré afin de contractualiser les moyens engagés par la collectivité et l'État, et fixe, sur la base d'un diagnostic partagé, les modalités de suivi et d'évaluation.

Ainsi une enveloppe spécifique déléguée aux services de l'État sera dédiée au programme et permettra de financer les actions et l'assistance à maîtrise d'ouvrage. Cette enveloppe est répartie en deux dotations distinctes :

- l'une relève du fond spécifique dévolue au collège de référence en qualité de gestionnaire,*
- la seconde dotation, plus importante, permettra de financer plus largement les actions. Cette dernière, fera l'objet d'un portage financier par de Caisse des Écoles, en qualité d'établissement public mutualisateur des fonds alloués ; et ce après délibération du comité de la Caisse des Écoles.*

VU la Circulaire du 22 janvier 2019 relative à la mise en œuvre de la mobilisation nationale pour les habitants des quartiers

VU la Circulaire interministérielle du 13 février 2019 portant déploiement territorial du programme interministériel et partenarial des Cités Educatives

VU l'instruction du Gouvernement du 13 novembre 2020 relative à l'extension territoriale du programme interministériel et partenarial des « cités éducatives ».

CONSIDERANT l'intérêt portée par la commune quant à la mise en oeuvre du projet de cités éducatives sur son territoire.

CONSIDERANT la nécessité d'un diagnostic approfondi et partagé afin de répondre efficacement aux besoins identifiés en vue d'une mise en œuvre sur le territoire Lac-Renardières-Ozon-Coubertin.

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

-de positionner la commune aux côtés des services de l'État (Préfecture, Education nationale), comme co-pilote du dispositif dans le cadre du comité de pilotage de la Cité Educative de Châtellerault.

- d'engager la commune, au côté des services de l'État (Préfecture, Education nationale), dans l'appui à la labellisation et à la mise en œuvre du dispositif « cité éducative ». La formalisation de cet engagement fera l'objet d'une convention tripartite et pluriannuelle (2021-2023).

- d'engager sur la période d'expérimentation de 3 ans (2021-2023) une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage, ayant fait l'objet d'un marché, et ayant retenu comme prestataire l'Institut des Travailleurs Sociaux (IRTS de Poitiers) afin de :

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20210707-017

du 07 juillet 2021

n°017

page 3/3

- mieux identifier et valider sur la base d'un diagnostic partagé, les besoins sur le territoire retenu,
- d'accompagner la démarche,
- d'assurer une méthodologie évaluative pertinente.

Vote : Adopté à l'unanimité

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICOUD

